Résolution sur la situation au Zimbabwe

2006/2623(RSP) - 07/09/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 77 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, une résolution sur la situation au Zimbabwe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Le Parlement condamne le régime dictatorial de Mugabe et exprime sa profonde déception devant le refus d'acteurs régionaux tels que l'UA, la CDAA et l'Afrique du Sud d'adopter une attitude plus ferme devant les abus commis par ce régime et l'absence de message au gouvernement zimbabwéen pour qu'il change ses méthodes et rétablisse la démocratie et l'état de droit.

Les députés refusent de reconnaître la légitimité du Sénat récemment constitué au Zimbabwe. Ils invitent Mugabe à respecter la promesse qu'il avait faite lui-même de se retirer dans les meilleurs délais, cette démission étant le seul geste important envisageable pour redonner vie à la société et à la politique zimbabwéennes, relancer l'économie et amorcer des négociations de transition constructives entre le parti Zanu-PF, les partis du MDC et d'autres forces d'opposition. La résolution exige que le régime de Mugabe honore son engagement de procurer suffisamment de logements à toutes les personnes chassées de leurs foyers lors de l’opération « Murambatsvina ». Elle déplore en outre que les progrès du Zimbabwe dans la lutte contre le VIH-sida soient compromis par les abus gouvernementaux.

Le Parlement demande le retrait des projets de lois sur l'interception des communications, sur l'élimination du terrorisme et sur les organisations non gouvernementales. Il redoute également que les tentatives déguisées du régime de Mugabe de prendre le contrôle de la ZRCS (Croix-Rouge zimbabwéenne) n'annoncent l'utilisation de l'aide alimentaire comme une arme politique qui priverait ainsi d'une assistance vitale nombre de Zimbabwéens dans le besoin.

Les députés insistent également pour que le régime de Mugabe ne retire absolument aucun avantage de la Coupe du Monde de 2010. L'Afrique du Sud, nation organisatrice, ainsi que la FIFA, sont invitées à exclure le Zimbabwe de toute participation aux matchs éliminatoires de la Coupe du Monde et à l'empêcher d'organiser des matchs amicaux internationaux.

Tout en admettant que les sanctions ciblées de l'Union n'ont pas eu l'impact souhaité, le Parlement invite le Conseil à : i) veiller à ce que tous les États membres appliquent scrupuleusement les mesures restrictives décidées, y compris l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager ; ii) élargir la portée des sanctions et d'allonger encore la liste des individus faisant l'objet de mesures restrictives afin qu'elle comprenne davantage de ministres et de gouverneurs zimbabwéens, de membres du parti Zanu-PF, ainsi que des hommes d'affaires et autres personnalités proches de ce parti.

Le Conseil de sécurité des Nations unies est invité à faire rapport d'urgence sur la situation politique et des droits de l'homme.